

**-REUNION du Bureau du 28 octobre 2025
COMPTE-RENDU**

Le Bureau du Syndicat mixte Bugey – Côtière – Plaine de l'Ain s'est réuni le mardi 28 octobre 2025 à 18h00 à Chazey-sur-Ain.

Etaient présents

M. NANCHI	Président du Syndicat mixte BUCOPA
M. BELAIR	2ème Vice-président du Syndicat mixte BUCOPA
M. MANOS	5ème Vice-président du Syndicat mixte BUCOPA
Mme BERRODIER	Membre du Syndicat mixte BUCOPA
M. BOUCHON	Membre du Syndicat mixte BUCOPA
M. BRUNET	Membre du Syndicat mixte BUCOPA
M. de BOISSIEU	Membre du Syndicat mixte BUCOPA
Mme OBADIA	Membre du Syndicat mixte BUCOPA
M. PREMILLIEU	Chef de projet du Syndicat mixte BUCOPA

Etaient excusés

Mme POMMAZ	3ème Vice-présidente du Syndicat mixte BUCOPA
M. DELOCHE	Membre du Syndicat mixte BUCOPA
M. GAITET	Membre du Syndicat mixte BUCOPA
M. GUYADER	Membre du Syndicat mixte BUCOPA
Mme PARIS	Assistante

En préambule, Monsieur le Président remercie les membres présents et rappelle ensuite les points à l'ordre du jour.

► AVIS DU SYNDICAT MIXTE SUR LE PROJET DE PLU ARRETE DE BRIORD

Le projet de PLU arrêté est présenté aux membres du Bureau.

Il est constaté que le projet de PLU présente de trop nombreuses insuffisances vis-à-vis de la compatibilité avec le SCoT. En effet la commune de Briord est identifiée comme la commune centrale de la Polarité « Serrières-Montagnieu-Briord » et à ce titre des objectifs ambitieux lui sont assignés par le SCoT.

Or, les élus constatent que le projet de PLU ne répond que très partiellement à ces objectifs. Par ailleurs les membres du Bureau notent qu'un certain nombre de manquements dans la rédaction du document le rend très fragile juridiquement.

Ils proposent que le directeur puisse prendre rapidement contact avec le maire de Briord pour expliciter le contenu de l'avis du Syndicat mixte BUCOPA et aider la commune dans l'évolution nécessaire du document arrêté avant son approbation.

A l'unanimité, ceux-ci rendent un avis réservé, demandant que l'ensemble des remarques formulées dans l'avis qui sera rendu soient prises en compte à la suite de l'enquête publique.

► AVIS DU SYNDICAT MIXTE SUR LE PROJET DE MODIFICATION DU PLU DE SAINT MAURICE DE GOURDANS

Le contenu de ce projet de modification du PLU est présenté aux membres du Bureau qui constatent la qualité du travail et l'intérêt pour la commune de réorganiser au travers de cette modification, l'évolution future de la commune de Saint Maurice de Gourdans.

A l'unanimité, les membres du Bureau rendent un avis favorable à cette modification n°2.

► **AVIS DU SYNDICAT MIXTE SUR LE PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU DE BLYES**

Le contenu de cette modification simplifiée est présenté aux membres du Bureau qui notent l'intérêt de celle-ci dans la perspective de l'arrivée des salariés du chantier EPR 2.

A l'unanimité, les membres du Bureau rendent un avis favorable à cette modification simplifiée n°3.

► **POINT INFORMATION**

Le président souhaite dans un premier temps revenir sur le séminaire des élus qui s'est déroulé le 22 octobre dernier à Chazey-sur-Ain et dont l'objectif était de présenter à l'ensemble des élus du territoire le projet de P.A.S. et la nouvelle stratégie territoriale d'aménagement qu'il contient.

Il demande aux membres du Bureau qui étaient présents d'exprimer leur impression sur le déroulé de celui-ci. Globalement les membres du Bureau ont trouvé que l'ensemble des élus du territoire présents ont validé les orientations du P.A.S et ont été particulièrement impliqués tout au long de la journée.

Ils notent que la question sensible de la densification reste centrale dans les préoccupations des élus du territoire, dans la perspective de l'accueil des salariés du chantier EPR. Le président ajoute que les questions de mobilités pendulaires des salariés et de la ressource en eau et de l'assainissement devront aussi être au centre de nos préoccupations et cela dès le début du prochain mandat.

Le président rappelle enfin le calendrier des échéances à venir concernant la procédure de révision du SCoT, avec notamment la tenue des deux réunions publiques les 2 et 3 décembre prochain à Dagneux et à Ambérieu-en-Bugey, et le Conseil syndical du 17 décembre au cours duquel sera débattu le projet de P.A.S.

La séance est levée à 20h30